

# MUNICIPAL

## BULLETIN D'INFORMATION PUBLIE PAR LA MUNICIPALITE DE SAINT-AUBERT

14, rue des Loisirs, Saint-Aubert (Québec) GOR 2R0 - Tél.:(418)598-3368 - Téléc.:(418)598-3369

19 avril 2010

Volume 19 numéro 3

### COLLECTE DES APPAREILS ÉLECTRIQUES, ÉLECTRONIQUES ET INFORMATIQUES

La municipalité de Saint-Aubert, conjointement avec la MRC de l'Islet, procédera à la cueillette des appareils électriques, électroniques et informatiques jusqu'au 30 avril 2010. Le dépôt des appareils se fera selon sa nature, soit au bureau municipal, soit au garage municipal et selon la cédule suivante :

BUREAU MUNICIPAL	GARAGE MUNICIPAL
14 rue des Loisirs HEURES DE DÉPÔT : 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30	18 rue des Loisirs HEURES DE DÉPÔT : 7h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30
TYPES D'APPAREILS ACCEPTÉS	TYPES D'APPAREILS ACCEPTÉS
Ordinateurs, boîtiers, serveurs, ordinateurs portables, écrans, imprimantes, cartouches d'encre, numériseurs, claviers, souris, câbles d'ordinateur, téléphones cellulaires, télécopieurs.	Télévisions, magnétoscopes, système de son, projecteurs, télécommandes, photocopieurs, téléphones, chargeurs de piles, moteurs électriques, fours micro-ondes, petits électroménagers et autres.

Les appareils recueillis seront acheminés au Centre de recyclage électronique de la Montérégie ainsi qu'au CFER de Bellechasse (Centre de formation en entreprise et récupération). Les équipements désuets seront démontés et recyclés pour les matériaux dont ils sont constitués (plastiques, verre, métaux). Pour assurer la sécurité et la confidentialité de vos données, les disques durs seront détruits ou complètement vidés de leur contenu par un programme de sécurité certifié par la Gendarmerie Royale du Canada.

La collecte des appareils informatiques et électroniques et un franc succès grâce à la participation de la population. Plus de 1150 appareils informatiques ont été récupérés en 2009! En ajoutant les appareils électriques et électroniques lors de la cueillette d'automne, 250 appareils supplémentaires ont été récupérés.

Pour de plus amples informations, l'ABC du recyclage à domicile, visitez le site [www.recyc-quebec.gouv.qc.ca](http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca).

## PROGRAMME RÉNO-VILLAGE RÉNOVATION RÉSIDENIELLE

### Les critères d'admissibilité :

- Être propriétaire et occupant d'une maison unifamiliale dont la valeur du bâtiment est inférieure à 75 000 \$ (selon le compte de taxes)
- Les revenus bruts des occupants de la maison doivent être inférieurs à :
  - 1 occupant : 25 500 \$
  - 2 et 3 occupants : 28 500 \$
  - 4 et 5 occupants : 30 600 \$
  - 6 occupants et plus : 33 000 \$
- Les travaux doivent être effectués par un entrepreneur détenant une licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ).
- Le coût des travaux doit être supérieur à 2 000 \$.
- Vous ne devez pas avoir bénéficié du programme Réno Village depuis 1998.
- Vous ne devez pas avoir bénéficié du programme d'urgence (PRU) au cours des 12 derniers mois

### Montant de subvention :

- Le montant peut atteindre 90% du coût des travaux admissibles, sans toutefois dépasser 10 000 \$.
- Le montant de subvention est établi par un pourcentage en fonction des revenus bruts des occupants de la maison.

### Travaux admissibles :

- Toiture, revêtement extérieur, portes et fenêtres, galerie, fondations, structure, drainage, électricité, plomberie, chauffage, forage d'un puits et travaux d'installation septique.

### Inscription :

- Les formulaires d'inscription sont disponibles au bureau de la municipalité de Saint-Aubert.

### Information :

- Monsieur François Jean, responsable  
MRC de l'Islet.  
Téléphone : 418-598-3076, poste 223